



Creation entreprise vente image en ligne

Par **SAKAPUS18**, le **26/11/2010** à **11:12**

Bonjour,
J'aurai souhaité créer une société de vente d'images en ligne.
Je voudrais savoir sous quelle forme il est plus conseillé de créer ma structure, la moins couteuse, la plus sûre, à savoir que je souhaite un complément d'activité et non créer une multinationale.
Le système de facturation m'inquiète et j'aurai souhaité de plus amples renseignements.
Merci. Bonne journée.

Par **fabienne034**, le **26/11/2010** à **13:44**

bonjour,
En auto entrepreneur, vous allez être confronté à un problème de TVA puisque si vous vendez à des personnes domiciliées dans un autre État européen, vous serez confrontés au paiement de la TVA du pays du client alors que le statut d'autoentrepreneur ne permet pas d'être soumis à la TVA
pour tout savoir sur l' auto entrepreneur
:
<http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>
en revanche, vous pouvez créer une EURL
pour avoir des statuts gratuits d' EURL:
<http://www.fbls.net/eurlstat.htm>
ou une SARL
pour avoir des statuts de SARL gratuits:
<http://www.fbls.net/sarl-statuts.htm>
ou encore une SAS ou une SASU
<http://www.fbls.net/sasinfo.htm>